

## Questions/réponses Webinaire sur le risque *légionelles* en ESMS

02/04/2025

Questions	Réponses
<ul style="list-style-type: none"> <li>qu'est-ce que la Legionella spp?</li> </ul>	Rafik Leneguer : il s'agit des Legionella toutes espèces confondues
<ul style="list-style-type: none"> <li>doit-on prévoir une action sur les legionella SPP 70 UFCC/I?</li> </ul>	Rafik Leneguer : oui, cela signifie que votre réseau est un milieu favorable au développement des légionelles. Sans actions, les SPP peuvent continuer à se développer et des pneumophila peuvent apparaître en parallèle.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des purges sur les points d'eau pendant combien de temps ? que sur l'eau chaude ?</li> </ul>	<p>ARS : Purges : 2 fois par semaine Purger à débit élevé (pas forcément maximal pour éviter les éclaboussures) jusqu'à l'arrivée de l'eau chaude.</p> <p>Également sur l'eau froide, en temps égale à l'eau chaude.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des entreprises certifiées QB24 disponible sur le site du CSTB</li> </ul>	<p><a href="https://www.cstb.fr/nos-offres/toutes-nos-offres/certification-qb-reseaux-eau-batiment#">https://www.cstb.fr/nos-offres/toutes-nos-offres/certification-qb-reseaux-eau-batiment#</a></p> <p><a href="https://www.cstb.fr/bases-donnees/rechercher-un-document?q=QB24&amp;take=9&amp;page=0">https://www.cstb.fr/bases-donnees/rechercher-un-document?q=QB24&amp;take=9&amp;page=0</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Peut-on avoir le lien vers le guide de bonnes pratiques existant ?</li> </ul>	site de l'ARS : <a href="#">La prévention du risque légionelles</a>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels matériaux privilégier pour la configuration des réseaux ?</li> </ul>	<p>Matériaux avec attestation de conformité sanitaire. La circulaire d'avril 2002 présente les avantages et inconvénients des différents matériaux : tableau n°2 : <a href="https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2002/02-18/a0181819.htm">https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2002/02-18/a0181819.htm</a></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce que vous pouvez nous fournir un modèle de protocole à mettre dans le carnet sanitaire ?</li> </ul>	<p><a href="https://www.cpias.fr/EMS/referentiel/fiches_cpias.html">https://www.cpias.fr/EMS/referentiel/fiches_cpias.html</a></p> <p><b>Qualité de l'eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de prélèvements pour recherche de légionelles</li> <li>Entretien des fontaines réfrigérantes et des bonbonnes</li> <li>Cahier des charges pour la réalisation d'un diagnostic de réseau d'eau</li> <li>Procédure d'entretien de la robinetterie</li> </ul> <p><b>Fiches annexes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Relevé de TH de l'eau adoucie</li> <li>Surveillance des températures eau froide</li> <li>Surveillance des températures eau chaude sanitaire en production</li> <li>Surveillance des températures eau chaude sanitaire - Points d'usage représentatifs</li> <li>Surveillance des températures eau chaude sanitaire - Points d'usage : éloignés, peu utilisés</li> <li>Surveillance des températures eau chaude sanitaire - Retour de boucle</li> <li>Relevé des compteurs d'eau</li> <li>Tableau récapitulatif des résultats de prélèvements</li> <li>Suivi de la désinfection continue : chlore disponible en mg/L (2015)</li> </ul>

	<p><b>Fiche de signalement ARS</b> : contamination du réseau ECS par Legionella pneumophila</p> <p>Description des travaux, rénovations, modifications réalisés</p>
<p>En distribution au point d'usage avant ou après mitigeur ? Car pas toujours simple de mesurer en amont du mitigeur et mitigeur réglé pour éviter risque de brûlures &lt; 45) C</p>	<p>ARS : La prise des températures doit se faire sans mitigeage. Sur certains mitigeur il est possible de shunter le mitigeage à l'aide d'une clé.</p> <p>Dans le cas contraire, il faut positionner le dispositif de mesures (puces) sur la colonne d'eau en amont du mitigeage un robinet dédié.</p>
<p>▪ Si le traitement est un choc thermique à quelle température, combien de temps ?</p>	<p>ARS : 70°C pendant 30 min en tout point du réseau (selon la procédure du CSTB).</p>
<p>▪ Est-ce que vous pouvez nous fournir un type de mitigeur déverrouillable par les agents techniques, mais pas par les résidents ?</p>	<p>Il existe au niveau des lavabos : mitigeurs mono-commande avec butée de température (réglable avec une clef). Ce système existe aussi pour les douches avec mitigeurs.</p>
<p>▪ Y a-t-il un contrat à voir avec un prestataire QB24 et autre que le laboratoire COFRAC ?</p>	<p>ARS :</p> <p>2 choses différentes –</p> <p>Le Cofrac accrédite les laboratoires pour les prélèvements et/ou analyses de légionelles - les prestataires de prélèvements et analyses doivent disposer de l'accréditation</p> <p>≠</p> <p>Le CSTB certifie les prestataires (bureau d'étude) pour valoriser la qualité de services et la compétence pour les prestations d'analyse des risques, diagnostic des réseaux d'eau (=audit technique sanitaire) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.</p>
<p>▪ Est-ce que les robinetteries NF médical sont recommandées, limitent-elles la prolifération bactérienne ?</p> <p>▪ Un réseau en PVC haute pression présente-t-il un risque supérieur à un réseau cuivre ?</p>	<p>Il souhaitable de mettre en place des robinetteries de normes NF 077 MM, norme spécifique à la robinetterie destinée au milieu médical.</p> <p>Certains matériaux peuvent être propices à la prolifération bactérienne notamment le PVC et l'acier galvanisé. En revanche les matériaux comme le cuivre à des propriété anti bactérien.</p>
<p>▪ Je suis au sein d'un EHPAD où il n'y a pas de retour de boucle, donc nous savons le problème, le service technique souhaite réaliser un choc chloré car nous n'avons pas les moyens financiers pour remplacer le réseau d'eau. Existe-t-il des aides financières ?</p>	<p>ARS : Il n'existe pas d'aide financière spécifique pour la gestion des légionelles dans un réseau d'ECS.</p> <p>Il est préférable de se retourner vers votre interlocuteur local ARS qui interrogera les services de gestion des bâtiments.</p>
<p>▪ Est-ce qu'il faut sécurisé par filtre les douches ayant une présence de légionelles spp ? en attendant l'identification de l'origine du problème</p>	<p>Oui , surtout si résidents identifiés à risque / il est important de connaître le réseau de distribution d'eau pour interpréter au mieux les résultats (contamination généralisée, localisée à une boucle/zone bouclée/</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faut-il sécuriser les points d'eau qui présenterait des taux de Legionella spp &gt;1000 UFC/l en EMS ?</li> </ul>	<p>logement,...) et adapter la pose de filtres en fonction et respecter la fréquence de changement des filtres</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'investigation seule et les mesures de prévention ou curatives peuvent-elles suffire ?</li> </ul>	<p>Oui</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les fontaines à eau autonomes non raccordées au réseau (type culligan) doivent-elles également faire l'objet de prélèvements par le labo ?</li> </ul>	<p>Les fontaines à eau autonomes non raccordées au réseau ne font pas l'objet de prélèvement de surveillance. Cependant, un point de vigilance doit être apporté sur la durée de conservation une fois ouverte, elle ne doit pas excéder <b>3 jours</b></p>